

Nombre de
Conseillers :
• En exercice : 19
• votant : 17

L'an deux mil vingt trois

Le : 3 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU Maire,

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, S BOURGOIN, P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN, A VIROULAUD, J PERCHE, V TOFFANO, P DOBBELS, T SICOT.

Absents excusés : M DEPOUTOT, J CHOLLET (pouvoir à P BRAUD), S PARMENTIER (pouvoir à C COLLIN), C CLERFEUILLE.

Absents :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023

Secrétaire : Alexandre VIROULAUD a été élu secrétaire de séance.

N° 2023.03.01

NATURE : 4.2

OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT CUI - CAE

Monsieur le Maire expose :

Les collectivités territoriales peuvent recourir aux contrats uniques d'insertion qui sont des contrats de droit privé à durée déterminée d'une durée minimum de 6 mois. Ces contrats s'adressent aux personnes en recherche d'emploi et repose sur le triptyque Emploi/Formation/Accompagnement. Ils permettent de favoriser au mieux l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

En contrepartie, l'employeur peut bénéficier d'une aide financière mensuelle versée par l'Etat.

Le salarié en PEC bénéficie tout au long de son contrat d'un accompagnement de son conseiller référent articulé autour de 3 phases complémentaires :

- Un entretien tripartite : il réunit le référent prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide. Il doit permettre la formalisation des engagements ainsi que la déclinaison des compétences que le poste doit permettre d'acquérir parmi les compétences définies.
- Un suivi dématérialisé durant le contrat qui peut prendre la forme d'un livret de suivi dématérialisé.
- Un entretien de sortie, en cas de besoin, 1 à 3 mois avant la fin du contrat : il doit permettre de maintenir le bénéficiaire dans une posture de recherche active d'emploi, de faire le point sur les compétences acquises, d'évaluer le cas échéant l'opportunité d'un renouvellement de l'aide au regard de l'intérêt pour le bénéficiaire et des actions de formation engagées, de mobiliser des prestations, ou encore d'enclencher une action de formation complémentaire aux compétences acquises pendant le parcours notamment dans le cadre du plan d'investissement compétences.

Il est proposé la création d'un poste d'agent des écoles et plus précisément dans le domaine périscolaire afin de développer le service animation notamment sur les temps de pause méridienne et de garderies périscolaires.

Le Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** un poste d'agent du service périscolaire à compter du 01 avril 2023 pour une durée de 9 mois, dans le cadre du dispositif « *Parcours Emplois Compétences* ».

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 016-211600978-20230403-2023_03_01-DE



- **DE PRECISER** que ce contrat de droit privé pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, après accord du prescripteur.
- **DE PRECISER** que la durée du travail est fixée à 25 heures hebdomadaires.
- **DE FIXER** la rémunération à 1220 € mensuels (base minimale du SMIC).
- **DE PRECISER** l'ouverture des crédits budgétaires.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer la convention avec Pôle emploi et le contrat de travail avec la personne qui sera recrutée et tout document nécessaire à l'exécution la présente délibération.

Pour l'adoption : 17

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Jean-Marc GIRARDEAU.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois

Le : 3 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU Maire,

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, S BOURGOIN, P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN, A VIROULAUD, J PERCHE, V TOFFANO, P DOBBELS, T SICOT.

Absents excusés : M DEPOUTOT, J CHOLLET (pouvoir à P BRAUD), S PARMENTIER (pouvoir à C COLLIN), CCLERFEUILLE.

Absents :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023

Secrétaire : Alexandre VIROULAUD a été élu secrétaire de séance.

N° 2023.03.02

NATURE : 7.1

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire expose :

Le compte de gestion est le document comptable du trésorier. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance avec le compte d'administratif.

On peut le retracer de la façon suivante :

I° Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2022 : 2 355 850.28 €

Recettes de fonctionnement 2022 : 2 966 231.25 €

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 de : 610 380.97 €

Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 : 847 242.40 €

Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 2022 de : 1 457 623.37 €

II° Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2022 : 558 577.88 €

Recettes d'investissement 2022 : 773 570.95 €

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2022 de 214 993.07 €

Déficit d'investissement 2021 : 152 506.15 €

Soit un résultat de clôture des investissements de 2022 excédentaire de : 62 486.92 €

Résultat de l'exercice 2022 : 825 374.04 €

Résultat global de clôture de l'exercice 2022 : (même chose en ajoutant les reports)

1 520 110.29 €

Le Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT,

Vu le compte de gestion 2022,

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 016-211600978-20230403-2023_03_02-DE



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Pour l'adoption : 17

Contre l'adoption : 0

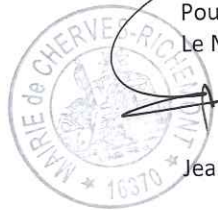
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Jean-Marc GIRARDEAU.

Nombre de
Conseillers :
• En exercice : 19
• votant : 17

L'an deux mil vingt trois

Le : 3 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU Maire,

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, S BOURGOIN, P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN, A VIROULAUD, J PERCHE, V TOFFANO, P DOBBELS, T SICOT.

Absents excusés : M DEPOUTOT, J CHOLLET (pouvoir à P BRAUD), S PARMENTIER (pouvoir à C COLLIN), C CLERFEUILLE.

Absents :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023

Secrétaire : Alexandre VIROULAUD a été élu secrétaire de séance.

N° 2023.03.03

NATURE : 7.1

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL

Monsieur le maire présente les résultats du compte administratif du budget général 2022.

Considérant que Mme JAULIN a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Le Conseil municipal de CHERVES RICHEMONT,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2022,
Vu le compte de gestion adressé par le comptable,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

I° Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2022 : 2 355 850.28 €

Recettes de fonctionnement 2022 : 2 966 231.25 €

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 de : 610 380.97 €

Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 : 847 242.40 €

Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 2022 de : 1 457 623.37 €

II° Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2022 : 558 577.88 €

Recettes d'investissement 2022 : 773 570.95 €

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2022 de 214 993.07 €

Déficit d'investissement 2021 : 152 506.15 €

Soit un résultat de clôture des investissements de 2022 excédentaire de : 62 486.92€

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 016-211600978-20230403-2023_03_03-DE



III Résultat des 2 sections

Résultat de l'exercice 2022 : 825 374.04 €

Résultat global de clôture de l'exercice 2022 : (même chose en ajoutant les reports)

1 520 110.29 €

Le conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2022.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec celles transmises par le trésorier.

Pour l'adoption : 16

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Jean-Marc GIRARDEAU.

Nombre de
Conseillers :
• En exercice : 19
• votant : 17

L'an deux mil vingt trois

Le : 3 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU Maire,

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, S BOURGOIN, P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN, A VIROULAUD, J PERCHE, V TOFFANO, P DOBBELS, T SICOT.

Absents excusés : M DEPOUTOT, J CHOLLET (pouvoir à P BRAUD), S PARMENTIER (pouvoir à C COLLIN), C CLERFEUILLE.

Absents :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023

Secrétaire : Alexandre VIROULAUD a été élu secrétaire de séance.

N° 2023.03.04

NATURE : 7.1

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Il rappelle les éléments nécessaires à l'affectation du résultat :

Fonctionnement

- Excédent de fonctionnement du budget principal : + 1 457 623.37 €

Investissement

- Excédent d'investissement du budget principal : 62 486.92 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 452 987.09 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 54 679.00 €

Soit un besoin en financement en investissement de 335 821.17 €.

Considérant le besoin en financement de la section d'investissement,

Il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de + 1 457 623.37 € de la manière suivante :

C/1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) = 335 821.17 €.

C/002 (Report de fonctionnement) = 1 121 802.20 €

Le conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2022,

Vu le compte administratif,

Vu le compte de gestion adressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation des résultats suivants :

C/1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) = 335 821.17 €.

C/002 (Report de fonctionnement) = 1 121 802.20 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

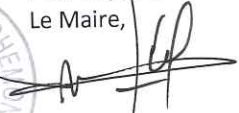
ID : 016-211600978-20230403-2023_03_04-DE



Pour l'adoption : 17
Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)
Pour copie conforme et publication en mairie.
Le Maire,




Jean-Marc GIRARDEAU.

Nombre de
Conseillers :
• En exercice : 19
• votant : 17

L'an deux mil vingt trois

Le : 3 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU Maire,

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, S BOURGOIN, P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN, A VIROULAUD, J PERCHE, V TOFFANO, P DOBBELS, T SICOT.

Absents excusés : M DEPOUTOT, J CHOLLET (pouvoir à P BRAUD), S PARMENTIER (pouvoir à C COLLIN), C CLERFEUILLE.

Absents :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023

Secrétaire : Alexandre VIROULAUD a été élu secrétaire de séance.

N° 2023.03.05

NATURE : 7.2

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES 2023

Monsieur le Maire expose :

Considérant que la commune a dû procéder à une hausse significative des taux des taxes locales en 2021 mais qu'en revanche les taux ont été inchangés en 2022.

Considérant que la revalorisation des bases locatives pour cette année 2023 s'élève à plus de 7% ce qui est très significatif.

Considérant que la commune à la faculté à nouveau d'agir sur les taux de taxe d'habitation qui sont désormais uniquement applicable **sur les résidences secondaires**.

Considérant que le budget 2023 peut être établi sans hausse de fiscalité supplémentaire.

Il est proposé de laisser inchangés les taux de fiscalité pour l'année 2023.

Le Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** les taux de fiscalité pour 2023 comme suit :
 - Taxe sur le foncier bâti : 43.28 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 51.94 %
 - Taxe d'habitation : 8.57 %

Pour l'adoption : 17

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)
Pour copie conforme et publication en mairie.
Le Maire,

Jean-Marc GIRARDEAU



Nombre de
Conseillers :
• En exercice : 19
• votant : 17

L'an deux mil vingt trois
Le : 3 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU Maire,

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, S BOURGOIN, P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN, A VIROULAUD, J PERCHE, V TOFFANO, P DOBBELS, T SICOT.

Absents excusés : M DEPOUTOT, J CHOLLET (pouvoir à P BRAUD), S PARMENTIER (pouvoir à C COLLIN), C CLERFEUILLE.

Absents :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023

Secrétaire : Alexandre VIROULAUD a été élu secrétaire de séance.

N° 2023.03.06A

NATURE : 7.1

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Monsieur le maire présente le projet de budget primitif 2023 du budget principal. Il propose le vote au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal de CHERVES RICHEMONT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal,

Vu le compte administratif 2022, le compte de gestion 2022 et l'affectation du résultat décidé par délibération en date du 03 avril 2023,

Considérant le travail des commissions communales,

Entendu Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et l'unanimité :

- **ADOpte** le budget au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement - Dépenses

Chap. 11 Charges à caractère général :	993 200.00 €
Chap. 12 Charges de personnel et frais assimilés :	1 276 800.00 €
Chap. 014 Atténuations de produits :	50 000.00 €
Chap. 65 Autres charges de gestion courante :	238 966.00 €
Chap. 66 Charges financières :	69 000.00 €
Chap. 67 Charges exceptionnelles :	1 200.00 €
Chap. 68 Dotations aux provisions :	200.00 €
Chap. 022 Dépenses imprévues :	10 000.00 €
Chap. 42 Opérations d'ordre transfert entre sections :	42 000.00 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement :	1 507 509.20 €

➤ **Total des dépenses : 4 188 875.20 €**

Section de fonctionnement - Recettes

Chap. 13 Atténuation de charges :	80 000.00 €
Chap. 70 Produits des services et du domaine :	222 576.00 €
Chap. 73 Impôt et taxes :	1 557 594.00 €



Chap. 74 Dotations subventions et participations :	1 086 803.00 €
Chap. 75 Autres produits de gestion courante :	80 000.00 €
Chap. 77 Produits exceptionnels :	12 600.00 €
Chap. 042 Transfert entre section :	27 500.00 €
Total des recettes de l'exercice :	3 067 073.00 €
Excédent reporté :	1 121 802.20 €

➤ **Total recettes : 4 188 875.20 €**

Section d'investissement - Dépenses

Chap. 020 Dépenses imprévues :	10 000.00 €
Chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre section :	27 500.00 €
Chap. 041 Opérations patrimoniales :	8 000.00 €
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées :	126 110.00 €
Chap. 20 Immobilisations incorporelles :	68 500.00 €
Chap. 204 Subventions d'équipement versées :	30 200.00 €
Chap. 21 Immobilisations corporelles :	1 374 024.20 €
Chap. 23 Immobilisation en cours :	355 700.00 €
Reste à réaliser :	452 987.09 €

➤ **Pour un total cumulé de : 2 453 021.29 €**

Section d'investissement - Recettes

Chap. 001 Excédent d'investissement N-1	62 486.92 €
Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement :	1 507 509.20 €
Chap. 10 Dotations, fonds divers :	456 821.17 €
Chap. 024 Produits des cessions :	123 300.00 €
Chap. 13 Subventions :	198 225.00 €
Chap. 040 Ecritures entre section :	42 000.00 €
Chap. 041 Opérations patrimoniales :	8 000.00 €
Reste à réaliser :	54 679 €

Pour un total cumulé de : 2 453 021.29 €

- **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2023 de la commune de CHERVES RICHEMONT qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	4 188 875.20 €
Section d'investissement :	2 453 021.29 €

Pour l'adoption : 17
 Contre l'adoption : 0
 Abstention :
 Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)
 Pour copie conforme et publication en mairie.
 Le Maire,

Jean-Marc GIRARDEAU.



Nombre de
Conseillers :
• En exercice : 19
• votant : 17

L'an deux mil vingt trois
Le : 3 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU Maire,

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, S BOURGOIN, P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN, A VIROULAUD, J PERCHE, V TOFFANO, P DOBBELS, T SICOT.

Absents excusés : M DEPOUTOT, J CHOLLET (pouvoir à P BRAUD), S PARMENTIER (pouvoir à C COLLIN), C CLERFEUILLE.

Absents :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023

Secrétaire : Alexandre VIROULAUD a été élu secrétaire de séance.

N° 2023.03.07

NATURE : 7.5

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

Monsieur le maire propose de procéder à l'attribution des subventions aux associations et aux écoles.

Le Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT,
Vu la proposition de la commission,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

Associations	Propositions 2023
Subventions ordinaires Associations communales	
Comité des fêtes d'Orlut	1 540,00 €
Adrena'zik	640,00 €
Zumb'n Cherves	640,00 €
Société de Chasse	490,00 €
Acro Jeux	850,00 €
Les Gars Dau Pays Bas	700,00 €
Move in love - Gymnastique	490,00 €
Antenne Nature Loisirs	400,00 €
Les Team ouins ouins	1 390,00 €
La Truite Champblancaise	700,00 €
Anciens combattants	550,00 €
Richemont Loisirs Culture	550,00 €
Rugby Loisirs	640,00 €
Gospel en Borderies	250,00 €
Club Pétanque Loisirs et jeux de cartes	250,00 €
Club de l'Amitié et Age d'Or	940,00 €
TED 16 - Défense sanitaire	200,00 €
Conservatoire du Vignoble	250,00 €
ADMR	1 830,00 €
Amadom	500,00 €

S/TOTAL 1	13 80	Envoyé en préfecture le 05/04/2023 Reçu en préfecture le 05/04/2023 Publié le ID : 016-211600978-20230403-2023_03_07-DE
Ecoles		
OCCE Ecole P Garandeau (subv ordin)	5 580,00 €	
OCCE Ecole P. Garandeau (Projet)	1 000,00 €	
OCCE Ecole P. Garandeau - Rased Claude Boucher	150,00 €	
OCCE école JM Weber (subv ordin)	3 105,00 €	
OCCE Ecole JM Wéber (Projet)	1 000,00 €	
OGEC Sainte Eustelle	44 670,12 €	
APEL Ste Eustelle (Projet)	1 000.00 €	
S/TOTAL 2	56 505.12 €	
Subventions Exceptionnelles		
S/TOTAL 3		
Subventions non affectées	9 694.88 €	
S/TOTAL 4	9 694.88 €	
TOTAL (1 + 2 + 3 +4 +5)	80 000,00 €	

Il est à noter que n'ont pas participé au vote :

- T SICOT pour la société de chasse.
- Véronique TOFFANO pour AMADOM.
- Serge BOURGOIN pour le comité des fêtes d'Orlut.
- Joel PERCHE pour l'ADMR.

Pour l'adoption : 13

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 4



(Et ont signé les membres présents)
Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,

Jean-Marc GIRARDEAU.

Nombre de
Conseillers :
• En exercice : 19
• votant : 17

L'an deux mil vingt trois

Le : 3 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU Maire,

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, S BOURGOIN, P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN, A VIROULAUD, J PERCHE, V TOFFANO, P DOBBELS, T SICOT.

Absents excusés : M DEPOUTOT, J CHOLLET (pouvoir à P BRAUD), S PARMENTIER (pouvoir à C COLLIN), C CLERFEUILLE.

Absents :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023

Secrétaire : Alexandre VIROULAUD a été élu secrétaire de séance.

N° 2023.03.08

NATURE : 7.1

OBJET : VOTE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT TERRES DU PINIER »

Monsieur le maire présente le budget Annexe Lotissement Terres du Pinier. Il explique que la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements et rappelle qu'il y a lieu de créer un budget en HT sur les 2 sections. Il soumet ce budget annexe au vote.

Le conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable au budget ANNEXE,

Entendu Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, et l'unanimité :

- **ADOpte** dans son ensemble le budget Annexe Lotissement « Terres du Pinier » de la commune de Cherves-Richemont qui peut se présenter comme suit :

Dépenses de fonctionnement HT :

6015 Terrains	240 000 €
6045 Etudes	45 000 €
605 Travaux	500 000 €
608 -043 Frais accessoires :	5 000 €
71355 Variation de stocks finis	400 000 €
66 111 Intérêts d'emprunt :	5 000 €

Total : 1 195 000 €

Recettes de fonctionnement HT :

7133 Variation de stock en cours :	790 000 €
7015 Vente de terrains :	400 000 €
796-043 Transfert charges financières :	5 000 €

Total 1 195 000 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 016-211600978-20230403-2023_03_08-DE



Dépenses d'investissement HT :

001 Déficit Investissement	16 655.96 €
3351-040 Terrains	240 000.00 €
3354-040 Etude	45 000.00 €
33586-040 Frais financiers	5 000.00 €
3355-040 Travaux	500 000.00 €

Total : 806 655.96 €

Recettes d'investissement HT :

1641 Emprunt	406 655.96 €
3555-040 Terrains vendus	400 000.00 €

Total : 806 655.96 €

Pour l'adoption : 17

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Jean-Marc GIRARDEAU.

Nombre de
Conseillers :
• En exercice : 19
• votant : 17

L'an deux mil vingt trois

Le : 3 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU Maire,

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, S BOURGOIN, P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN, A VIROULAUD, J PERCHE, V TOFFANO, P DOBBELS, T SICOT.

Absents excusés : M DEPOUTOT, J CHOLLET (pouvoir à P BRAUD), S PARMENTIER (pouvoir à C COLLIN), C CLERFEUILLE.

Absents :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023

Secrétaire : Alexandre VIROULAUD a été élu secrétaire de séance.

N° 2023.03.09

NATURE : 7.1

OBJET : TRAVAUX EN REGIE – MUR D'ENCEINTE ECOLE PAUL GARANDEAU

Monsieur le Maire expose :

Des travaux vont être réalisés à l'école primaire Paul Garandea par les agents municipaux dans le cadre des travaux en régie, à savoir la peinture du mur d'enceinte extérieur.

Le montant estimé pour l'achat des fournitures dans le cadre de cette opération s'élève à 800 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'imputer directement à la section d'investissement les achats de fournitures nécessaires à ces travaux pour un montant estimé de 800 € sur le compte 2313.

Le conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT,

Entendu Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, et l'unanimité :

- **DECIDE** d'imputer directement à la section d'investissement les achats de fournitures nécessaires à ces travaux pour un montant estimé de 800 € sur le compte 2313.

Pour l'adoption : 17

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Jean-Marc GIRARDEAU.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois

Le : 3 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU Maire,

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, S BOURGOIN, P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN, A VIROULAUD, J PERCHE, V TOFFANO, P DOBBELS, T SICOT.

Absents excusés : M DEPOUTOT, J CHOLLET (pouvoir à P BRAUD), S PARMENTIER (pouvoir à C COLLIN), C CLERFEUILLE.

Absents :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023

Secrétaire : Alexandre VIROULAUD a été élu secrétaire de séance.

N° 2023.03.10 A

NATURE : 8.3

OBJET : DENOMINATION DE RUE LOTISSEMENT TERRES DU PINIER

Monsieur le maire explique que par délibération en date du 28 février 2023, le conseil municipal a dénommé les rues du nouveau lotissement en cours de viabilisation :

- Rue du Verger pour la voie nouvellement créée pour desservir le lotissement.
- Rue des Cerisiers pour l'amorce de voie en fond de lotissement qui devra desservir la seconde tranche si besoin.

Or, la commune de Saint-Sulpice-de-Cognac, a déjà une rue dénommée rue du Grand Verger. Dans l'éventualité de la création d'une commune nouvelle, il est pertinent d'éviter de créer des doublons sources de difficultés futures.

Il est donc proposé au conseil municipal de modifier le nom de la voie nouvellement créée.

Le Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le plan joint,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **DE DENOMMER** les rues du futur lotissement Terres du Pinier comme suit :
 - Rue des Fruitiers : la voie nouvellement créée pour desservir le lotissement.
 - Rue des Cerisiers : l'amorce de voie en fond de lotissement qui devra desservir la seconde tranche.

Pour l'adoption : 17

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)
Pour copie conforme et publication en mairie.
Le Maire,

Jean-Marc GIRARDEAU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois

Le : 3 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU Maire,

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, S BOURGOIN, P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN, A VIROULAUD, J PERCHE, V TOFFANO, P DOBBELS, T SICOT.

Absents excusés : M DEPOUTOT, J CHOLLET (pouvoir à P BRAUD), S PARMENTIER (pouvoir à C COLLIN), C CLERFEUILLE.

Absents :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023

Secrétaire : Alexandre VIROULAUD a été élu secrétaire de séance.

N° 2023.03.11

NATURE : 7.1

OBJET : VALIDATION DE LA SAISON CULTURELLE 2023 – 2024 ET TARIFICATION DES SPECTACLES

Monsieur le Maire expose :

Le comité de pilotage de l'ABACA a proposé la programmation de la saison culturelle 2023-2024.

La saison comprendra 5 spectacles entre le 29 septembre 2023 et mai 2024.

Il revient au conseil municipal de valider le budget prévisionnel et de déterminer la tarification de chaque spectacle.

Le budget de la saison s'élève à 57 958.63 €, ce qui est sensiblement inférieur à la saison dernière.

Il est décomposé en 2 parties : le budget artistique pour 46 000 €€ et le budget logistique et technique pour 11 958.63 €.

La tarification par spectacle proposée est la suivante :

- Un dîner d'adieu, le 29 septembre 2023
Tarif normal : 35 € ; Tarif réduit et CE : 30 €
- Mentissa, le 25 novembre 2023
Tarif normal : 20 € ; Tarif réduit et CE : 18 €
- Soirée Feux le 25 mars 2023
Tarif normal : 8 € ; Tarif réduit enfant : 5 €
- Laura LAUNE :
Tarif normal : 35 € ; Tarif réduit et CE : 30 € ;

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT,

Vu la proposition de budget de la saison culturelle,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget de la saison culturelle 2023-2024.
- **D'ADOPTER** la tarification proposée.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 016-211600978-20230403-2023_03_11-DE



- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires seront inscrits aux budgets.

Pour l'adoption : 17

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

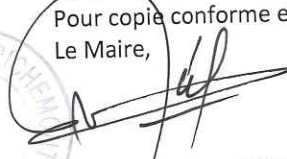
Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,




Jean-Marc GIRARDEAU.